



CR-VA/AK-CCAS-DE-00007
PO 55

N° 2022/07

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

OBJET : approbation du Compte de Gestion du Trésorier de la province Sud
et du Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2021

P.J. : 2 projets de délibération
Tableaux annexes

I – INTRODUCTION

Le Compte Administratif est le bilan financier de l'ordonnateur, Présidente du CCAS. Etabli à partir de sa comptabilité, il présente les résultats de l'exécution du budget.

Il retrace et arrête les recettes et les dépenses de l'exercice précédent et fait état des crédits ouverts, des réalisations et des résultats de clôture par section.

Il est préparé par la Présidente du CCAS, puis soumis au vote du Conseil d'Administration au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice, après réception du compte de gestion établi par le comptable public qui est le Trésorier de la province Sud.

Le Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2021 présente un résultat cumulé net de **83 443 847 Francs CFP**, restes à réaliser intégrés.

CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	540 624 864	540 624 864	4 395 000	20 823 616	561 448 480	545 019 864
REALISATIONS	455 292 221	459 490 282	3 216 758	5 919 014	458 508 979	465 409 296
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	455 292 221	459 490 282	3 216 758	5 919 014	458 508 979	465 409 296
Opérations REELLES	449 373 207	459 490 282	3 216 758	0	452 589 965	459 490 282
Opérations ORDRE	5 919 014	0	0	5 919 014	5 919 014	5 919 014
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE		4 198 061		2 702 256		6 900 317
II - RESULTATS ANTERIEURS REPOTES		67 619 864		10 043 616	10 043 616	67 619 864
III - RESULTATS CUMULES (I+II) hors restes à réaliser		71 817 925		12 745 872		84 563 797
RESTES A REALISER	1 013 402		106 548		1 119 950	0
IV - RESULTATS DES RESTES A REALISER	1 013 402		106 548		1 119 950	
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		70 804 523		12 639 324		83 443 847

.../...

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud, présenté ci-après, est conforme au compte administratif de la Présidente, **déduction faite des restes à réaliser (1 013 402 F CFP en fonctionnement et 106 548 F CFP en investissement)**.

Compte de Gestion 2021	RESULTAT A LA CLOTURE DE 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	RESULTAT DE CLOTURE DE 2021
FONCTIONNEMENT	67 619 864	0	4 198 061	71 817 925
INVESTISSEMENT	10 043 616	0	2 702 256	12 745 872
CUMUL DES SECTIONS	77 663 480	0	6 900 317	84 563 797

Sont présentées dans la présente note, les dépenses et recettes réalisées par section et par chapitre budgétaire.

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 - Les recettes d'investissement :

Elles s'élèvent à **5 919 014 F CFP ventilées** comme suit :

- **5 919 014 F CFP au chapitre 040 « Opération d'ordre de transferts entre sections »** destiné aux amortissements d'immobilisations ;

2.2 - Les dépenses d'investissement :

Elles s'élèvent à **3 216 758 F CFP**.

Elles ont été réalisées par ordre d'importance, comme indiqué ci-après :

- **1 643 424 F CFP au chapitre 20 « Immobilisations incorporelles »**, pour le renouvellement des licences informatiques Microsoft ;
- **1 573 334 F CFP au chapitre 21 « Immobilisations corporelles »** (matériel informatique, mobilier de bureau, hygiaphones, signalétique, réparations à la crèche...).

2.3 - Les restes à réaliser :

- **106 548 F CFP au chapitre 21 « Autres immobilisations corporelles »**, pour l'avertisseur sonore pour le siège.

III - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

3.1 - Les recettes de fonctionnement :

Le total des recettes de fonctionnement de l'exercice s'élève à **459 490 282 F CFP**. Elles ont été réalisées, par ordre d'importance, comme indiqué ci-après :

- **415 750 000 F CFP au chapitre 74 « Dotations et participations »** de la ville de Nouméa dont 25 500 000 F CFP au titre du contrat d'agglomération ;

- **15 009 242 F CFP au chapitre 70** « Produits des services » :
 - 8 450 243 F CFP de redevances de la Crèche le Caillou Blanc ;
 - 6 558 999 F CFP provenant des concessions dans les cimetières (1/3 des produits revient au CCAS) ;
- **21 288 540F CFP au chapitre 77** « Produits exceptionnels » (Orphelins des casinos, subventions pour le maintien à domicile de la CAFAT et la DPASS Sud, subventions de financement des activités seniors, subvention de financement des repas de la crèche le Caillou Blanc, restitution de subventions 2020, dotations services civiques remboursement de l'assurance...) ;
- **4 172 500F CFP au chapitre 75** « Autres produits de gestion courante » correspondant aux loyers perçus pour les jardins familiaux ;
- **3 270 000 F CFP au chapitre 013** « Atténuation de charges » correspondant au remboursement de la part salariale des titres repas.

3.2 – Les dépenses de fonctionnement :

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à **455 292 221 F CFP**.

Les dépenses se répartissent en 5 chapitres présentés par ordre d'importance ci-après :

- **263 591 193 F CFP au chapitre 012** « Charges de personnels » ;
- **144 392 169 F CFP au chapitre 65** « Autres charges de gestion courante ».

Ce chapitre intègre les subventions aux associations et les dépenses d'aides sociales.

Les crédits ont été ventilés comme suit :

- **90 521 712F CFP** aux aides sociales :
 - 46 847 583 F CFP pour les aides alimentaires ;
 - 18 906 356F CFP pour les autres aides non alimentaires ;
 - 12 958 400 F CFP consacrés aux aides aux vacances ;
 - 3 129 904 F CFP pour les aides d'urgence ;
 - 8 679 469 F CFP pour les aides de maintien à domicile ;
 - **53 486 349 F CFP** aux subventions aux associations :
 - 34 018 731 F CFP dédiés à l'insertion et la lutte contre l'exclusion ;
 - 7 000 000 F CFP pour les personnes âgées ;
 - 6 650 000 F CFP pour l'enfance (5 300 000 F CFP) et autres publics (1 350 000 F CFP) ;
 - 5 817 618 F CFP dédiés au handicap ;
 - 384 108 F CFP d'Admission en Non-Valeur.
 - **41 327 715F CFP au chapitre 011** « Charges à caractère général »
- Les dépenses de ce chapitre ont été consacrées :
- **29 156 299 F CFP** pour les dépenses de gestion globale ;
 - **12 171 416 F CFP** pour la gestion des dispositifs et des actions conduites pour les publics du C.C.A.S :
 - 9 093 100 F CFP pour l'enfance et la jeunesse dont 5 488 768 F CFP pour la crèche, 3 604 332 F CFP pour la Maison de la Famille) ;
 - 1 931 028 F CFP pour les personnes âgées ;
 - 300 000 F CFP de cotisation au GIP HDBV et à l'ICG ;
 - 588 723 F CFP dédiés au handicap ;

.../...

- 217 364 F CFP pour la gestion des aides (imprimé des bons d'aide) ;
 - 41 201 F CFP dédiés à la gestion des jardins familiaux.
- **5 919 014 F CFP au chapitre 042 « Opération d'ordre de transfert entre section »** pour les dotations aux amortissements ;
 - **62 130 F CFP au chapitre 67 « Charges exceptionnelles »** pour des pénalités de retard aux caisses (CLR/ MDF).

3.3 – Les restes à réaliser :

- **1 013 402 F CFP** au chapitre 011 « Charges à caractère général » pour l'acquisition de fournitures, petits équipements et entretien de la crèche le Caillou Blanc, ainsi que l'acquisition de fournitures de jeux à la Maison de la Famille,

IV – CONCLUSION

Le Compte Administratif de la Présidente du CCAS pour l'exercice 2021 présente un résultat cumulé net de **83 443 847 F CFP** provenant :

- en fonctionnement, d'un excédent de 71 817 925 F CFP et de restes à réaliser pour 1 013 402 F CFP ;
- en investissement, d'un excédent de 12 745 872 F CFP et de restes à réaliser de 106 548 F CFP .

Après l'avoir affecté, cet excédent sera intégré au budget 2022 à l'occasion du vote du budget programmé au cours de la même séance du Conseil d'Administration.

Tels sont les éléments du Compte Administratif pour l'exercice 2021 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le **09 MAR. 2022**

LA PRESIDENTE

pour la Présidente et par Délégation,
la Vice-Présidente


Chantal BOUYE



Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2022

MA
CONTRÔLE DE LÉGALITÉ



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE NOUMEA

L'an deux mille vingt-deux, le 9 mars à 14H00, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Chantal BOUYE, Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Nouméa,

Etaient présents :

Membres élus en son sein par le Conseil Municipal :

MMES	Chantal	BOUYE
	Jeanine	BAJON
	Muriel	GERMAIN
	Davina	FAUA
	Stéphanie	PAIMAN
M	Alexandre	MACHFUL

Membres désignés par le Maire :

MME	Jocelyne	CHENEVIER LEMOIGNE
MM	Michel	BOULANGER
	Alberto	DOS SANTOS

DATE DE CONVOCATION : 05/03/2022

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 9

Procurations : 0

Etaient absents excusés :

MMES	Charlotte	THAIAWE
	Elisabeth	GAU
	Françoise	SEGURA
	Jeannette	WALEWENE
M	Emmanuel	HEAFALA



CR-VA/AK-CCAS-DE-00007
PO 55

DELIBERATION N° 2022/07
RELATIVE A L'APPROBATION
DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE
DE NOUMEA POUR L'EXERCICE 2021

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa, réuni en séance le 09 mars 2022,

VU la Loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la Loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie, publiée au journal officiel de la Nouvelle-Calédonie le 24 mars 1999,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2021/06 du 10 mars 2021 relative à l'approbation du compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2021/07 du 10 mars 2021 approuvant le compte administratif de la Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa pour l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2021/08 du 10 mars 2021 relative à l'affectation du résultat du compte administratif du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2020,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2021/09 du 10 mars 2021 adoptant le budget primitif 2021 du Centre Communal d'Action Sociale,

VU la délibération du Conseil d'Administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2021/21 autorisant la décision modificative n° 1 du budget 20210 du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Nouméa,

VU le Compte Administratif de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021,

VU le Compte de Gestion de la Trésorerie de la province Sud pour l'exercice 2021,

VU la note explicative de synthèse au conseil d'administration du CCAS de la ville de Nouméa n° 2022/07 du 09 mars 2022,

Après en avoir délibéré,

.../...

DECIDE :**ARTICLE 1^{er} /**

Le compte administratif du budget principal de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

CA 2021	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	DEPENSE	RECETTE	DEPENSE	RECETTE	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
PREVISIONS BUDGETAIRES	540 624 864	540 624 864	4 395 000	20 823 616	561 448 480	545 019 864
REALISATIONS	455 292 221	459 490 282	3 216 758	5 919 014	458 508 979	465 409 296
REALISATIONS hors affectation résultat n-1	455 292 221	459 490 282	3 216 758	5 919 014	458 508 979	465 409 296
Opérations REELLES	449 373 207	459 490 282	3 216 758	0	452 589 965	459 490 282
Opérations ORDRE	5 919 014	0	0	5 919 014	5 919 014	5 919 014
Affectation du résultat n-1						0
I - RESULTAT DE L'EXERCICE		4 198 061		2 702 256		6 900 317
II - RESULTATS ANTERIEURS REPORTEES		67 619 864		10 043 616	10 043 616	67 619 864
III - RESULTATS CUMULES (I+II) hors restes à réaliser		71 817 925		12 745 872		84 563 797
RESTES A REALISER	1 013 402		106 548		1 119 950	0
IV - RESULTATS DE S RESTES A REALISER	1 013 402		106 548		1 119 950	
V - RESULTATS CUMULES (III+IV) avec restes à réaliser		70 804 523		12 639 324		83 443 847

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget principal de la Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est adopté en conformité avec le compte du Trésorier de la Province Sud pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 /

La Présidente du CCAS de la ville de Nouméa est chargée de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

14 MAR. 2022

CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

DELIBERE EN SEANCE LE 09 MAR. 2022
POUR EXTRAIT CONFORME
NOUMEA, LE

LA PRESIDENTE

Pour la Présidente et par délégation,
le Vice-Présidente

Chantal BOUYÉ

**DESTINAIRES**

Sub.admi.Sud 2
DF 1
CCAS (dont TPS) 3
Registre/Affichage 2